

L'honorable M. BELCOURT: Pour ma part, je veux me reporter au débat de la dernière session. Mon honorable ami semble croire que voici un bill qu'il y a lieu de traiter à la légère.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Pas du tout.

L'honorable M. BELCOURT: La question est très grave.

L'honorable M. WILLOUGHBY: J'en reconnais toute la gravité.

L'honorable M. BELCOURT: Le bill est des plus importants, je crois.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je n'insisterai pas, puisque l'on fait des difficultés. Je tiens seulement à ce que l'autre Chambre reçoive le bill au plus tôt, mais je ne ferai pas d'instances contre le gré d'un membre du Sénat.

L'honorable PRESIDENT: L'honorable sénateur propose donc que le bill soit inscrit pour troisième lecture mardi prochain?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Oui.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

ADRESSE EN REPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, ajournée hier, sur le discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session et sur la motion de l'honorable M. Little proposant une adresse en réponse à ce discours.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Honorables messieurs, je n'ai pas le dessein de retenir longtemps l'attention de cette Chambre. Il m'a fait plaisir de constater avec quel intérêt elle a suivi jusqu'à présent le débat sur le projet de résolution. Depuis que je fais partie du Sénat, il m'est plus d'une fois venu en l'idée qu'en adoptant, sans la discuter à fond, l'adresse en réponse au discours du trône, nous ne tirions pas pleinement partie d'une excellente occasion, et que nous ne donnions pas tout ce qu'on pouvait attendre de nous. C'est une occasion qui ne se présente qu'une fois durant la session. Elle se prête à une discussion générale et à l'énonciation de critiques et d'idées auxquelles il y a lieu de s'attendre de la part d'un groupe constitué comme le nôtre.

Le discours de Son Excellence est censé renfermer un résumé concis des résultats importants du programme du ministère pendant l'exercice précédent, et principalement esquisser les grandes lignes des desseins du cabinet pour la session qui s'ouvre et exposer les travaux administratifs pour l'avenir. J'ai idée

que les capacités et les talents d'une assemblée comme celle-ci lui permettent de rendre de grands services au gouvernement et à la législature, et que les avis et les conseils de cette assemblée relativement aux affaires d'intérêt public peuvent indiquer au pays la voie à suivre. Il y a en cette enceinte environ quatre-vingt-dix sénateurs, venus de tous les coins du Dominion et représentant presque toutes les régions. Font partie de cette Chambre des hommes d'une grande expérience et ayant pris part à toutes les entreprises nationales. Quant aux problèmes constitutionnels et juridiques, nous avons des juristes comparables aux plus éminents, connaissant bien la loi et les usages judiciaires. Nous avons des chefs industriels et des lanceurs d'entreprises qui sont au nombre des meilleurs qu'il y ait au Canada. Ces murs renferment aussi de distingués représentants de la plupart des autres professions, et nous n'ignorons pas qu'en ce qui concerne les affaires administratives, municipales, provinciales ou fédérales, nous comptons dans nos rangs un grand nombre de personnes formées de longue main aux multiples exigences de cette carrière.

Autrement dit, notre corps devrait être en état d'indiquer la voie à suivre par le Gouvernement du pays, au moyen de critiques et de conseils utiles, et l'occasion lui en est offerte à un moment de la session où l'autre Chambre ne nous surcharge pas d'ouvrage. C'est en présence de ces faits que j'exprime le contentement que nous a fait éprouver à nous tous la discussion qui a eu lieu jusqu'à présent.

Je m'unis aux honorables préopinants pour adresser un éloge bien mérité aux deux nouveaux sénateurs dont l'un a proposé, et dont l'autre a appuyé l'Adresse. Connaissant leur expérience dans les affaires et leurs affiliations commerciales, nous attendions d'eux d'assez bons discours et notre attente n'a pas été déçue. Quant au nouveau sénateur d'Essex (l'hon. M. Lacasse), indépendamment du sujet qu'il a traité, je tiens à le complimenter sur sa belle voix dont il n'a pas rougi de donner toute la mesure. Il a ainsi, j'en suis sûr, beaucoup contribué à l'agrément et au plaisir de ses collègues. Bien qu'il fût le plus jeune parmi nous, il a probablement donné à cet égard l'un des meilleurs exemples à plusieurs sénateurs beaucoup plus âgés et doués d'une plus longue expérience.

Il est aussi parfaitement à propos de dire comme l'ont fait quelques orateurs qui m'ont précédé, que cette Chambre telle qu'elle est constituée, étant donné ses traditions et ses usages, fruits des années, est beaucoup mieux placée que les Communes pour faire entendre des critiques et des conseils raisonnables et